



Parc du Grand-Donzel



Parc de la Mouille



École de Pinchat

LES NOUVELLES CABANES À LIVRES SONT ARRIVÉES

Le principe est le même que pour les précédentes boîtes d'échange : les habitants sont invités à déposer dans les cabanes à livres, CD, DVD, jeux, jouets, ou tout autre objet qui pourrait ravir un voisin, ou un passant. Cela permet de donner une nouvelle vie à des objets dont on a plus l'usage, d'éviter de les jeter ou de les détruire. De l'autre côté, on peut se servir librement et y prendre tout ce qui nous fait plaisir ou qui pourrait nous être utile.



FÊTE DE LA PETITE ENFANCE

Après trois années sans Fête de la Petite enfance, dont deux dues aux restrictions sanitaires et une à la mauvaise météo, nous nous réjouissons de pouvoir réunir à nouveau les enfants et les familles.

Cette année, la fête aura lieu le **samedi 18 juin de 10h00 à 15h00 au centre sportif du Grand-Donzel**, par tous les temps, grâce à l'installation de la grande tente de la commune.

Le thème sera la musique et les matériaux utilisés à la conception des décors et costumes seront écologiques et de récupération.

Le Marché aux puces, par et pour les enfants, sera à nouveau organisé par l'Association des parents d'élèves de Veyrier (APCV).

A midi, un buffet canadien multiculturel vous permettra de découvrir des épices et de nouvelles saveurs.

De plus amples informations vous seront communiquées en temps opportun par les institutions de la Petite enfance et également au travers du site internet communal.

PROMOTIONS SCOLAIRES 2022

Les festivités débiteront le **mercredi 29 juin 2022** par la soirée réservée aux élèves de 8P et à leurs familles, afin de marquer leur passage de l'école primaire à l'école secondaire.

Celle-ci sera suivie par la traditionnelle **Fête des Promotions scolaires** qui aura lieu le **vendredi 1er juillet, au Grand-Donzel**.

A cette occasion, les écolières et écoliers pourront profiter des jeux, des animations et des carrousels mis à leur disposition sur la place de fête.

A 19h15, un cortège partira des écoles à destination du Grand-Donzel.

A l'arrivée, carrousels, restauration et animation musicale vous accueilleront sur le site de la fête.

Le programme détaillé de cette manifestation sera distribué, par le biais d'un tout-ménage, dans les boîtes aux lettres de la commune et, dans le courant du mois de juin, à tous les élèves.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de la participation des enfants et de leur famille à cette fête.

PRÉSENTATION DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

*Les missions des sept agents de Veyrier ? Mettre au diapason et sécuriser les quelque 12'000 résidents, commerçants et entrepreneurs sur près de 650 hectares de la commune.
Rencontre avec le Sergent-major Cédric Domenigoni.*



En pleine expansion, Veyrier s'évertue afin que la sécurité de proximité de ses habitants, artisans, agriculteurs et vignerons soit optimale. Pour protéger cette commune d'une superficie de 6,52 km², située à une encablure des communes limitrophes genevoises et françaises et s'étendant de Veyrier-Village au plateau de Pinchat, les sept agents de la police municipale (APM) de Veyrier sont plus que jamais à l'écoute des habitants, des politiques et des collaborateurs de la commune. Leur mission ? Sillonner la commune pour protéger les quelque 12'000 résidents, mais aussi surveiller les 300 entreprises et commerces, ceci en plus des écoles publiques et privées, des quatre exploitations agricoles et viticoles, d'un centre sportif, d'une église catholique, d'un temple protestant et d'un cimetière israélite.



PROXIMITÉ, PRÉVENTION ET RÉPRESSION

«Notre champ d'action est très vaste, annonce d'emblée le Sergent-major Cédric Domenigoni, chef du service de la Police municipale de Veyrier. Nous sillonnons les nombreux hectares de la commune, ceci en plus de celle de Troinex - territoire de 3,42 km² et population de 2'180 habitants - avec qui nous avons une convention de collaboration. Parallèlement, pour certaines affaires, nous collaborons avec le poste de la police cantonale de la Fontenette à Carouge».

Et comment les APM de Veyrier ciblent-ils leurs interventions dans une commune si étendue et frontalière ? «Nous dépendons beaucoup des politiques, détaille le Sergent-major. Notre corporation est en effet sous le contrôle de M. Jean-Marie Martin, Maire et chargé du dicastère Finances, Sécurité et Administration. Si par exemple des doléances de citoyens parviennent au Conseil administratif, nous multiplions les rondes et ouvrons l'œil sur les sites où des incivilités ou irrégularités ont été constatées. Cela peut aller du contrôle de jeunes qui fument des joints dans les sous-sols ou qui trafiquent aux abords des écoles, aux citoyens qui s'écharpent à la déchetterie pour le débarras de leurs encombrants ou ceux qui abandonnent leurs poubelles en catimini, qu'il faut parfois ouvrir pour trouver les coupables. Nous assistons aussi les douze patrouilleuses et patrouilleurs scolaires qui, de leur côté, constatent des incivilités routières comme circuler en trottinette sur les trottoirs, pédaler sur son vélo sur un passage piétons, etc.» La mission des APM couvre ainsi un très large spectre : la prévention des incivilités et de la délinquance avec une présence sur le terrain aux abords des écoles, des établissements et bâtiments publics, des commerces, des parcs publics et lors de manifestations ou d'événements organisés sur le territoire communal, ainsi que la surveillance des chantiers.

MÉDIATEUR DE VOISINS

Côté sécurité urbaine, les APM informent et préviennent les résidents sur la protection de leurs habitations, ceci afin de ne pas attirer les cambrioleurs durant leurs absences. Ils multiplient les recommandations concernant les divers délits ou infractions du moment. «Nous veillons aussi à la salubrité publique, aux nuisances sonores, qu'il s'agisse de bruits de voisinage entre privés ou de nuisances subies par celles et ceux qui habitent près de restaurants ou cafés ou encore des rassemblements de jeunes. Raison pour laquelle nous sommes en étroite collaboration avec les exploitants d'établissements, mais aussi avec les travailleurs sociaux hors murs. Enfin nous supervisons la mise en place des actions immédiates pour protéger les aînés, notamment lors de grand froid ou de canicule et gérons les formalités et règles pour les propriétaires de chiens», conclut Cédric Domenigoni.

■ Christine Zaugg

Vous l'aurez compris, les APM ne se cantonnent pas uniquement à mettre des amendes d'ordre à ceux qui ne respectent pas le code de la route, circulent en état d'ébriété ou à des vitesses inappropriées et aux infractions de parking.



GRANDS ESSERTS – concours de projets pour le groupe scolaire concernant les prestations d'architectes et d'ingénieur civil

En avril 2021, le Conseil municipal de la commune de Veyrier a validé le crédit nécessaire à la mise en place de ce concours pour la réalisation d'un groupe scolaire dans le périmètre des Grands Esserts, accompagné de locaux communaux faisant partie intégrante du programme soumis aux différents bureaux d'architecture et d'ingénieurs.

Pour ce faire, le Conseil administratif a choisi de lancer un concours en deux phases, selon les normes SIA 142. Ce choix était dicté par le souhait de pouvoir sélectionner dans la première phase environ 10 à 12 dossiers parmi les plus de 35 déposés.

La deuxième phase, très intéressante pour les membres des autorités représentés dans le jury, a permis d'analyser sous plusieurs angles - économique, architectural, matériaux proposés, respect du programme communal et celui du DIP, etc. - 12 dossiers remis et traités de manière anonyme.

Trois journées complètes ont été demandées aux membres du jury pour arriver à une décision finale prise le 22 février 2022.

La confrontation des arguments avancés par les professionnels, membres du jury, avec les attentes des autorités communales (3 membres du Conseil administratif, 3 membres du Conseil municipal) a favorisé une sélection finale de 5 dossiers, bien différents les uns des autres, notamment dans l'implémentation, mais répondant aux impératifs à la fois des règles établies par le DIP et au programme prévu pour les locaux communaux.

Exposition publique

L'exposition publique de ces projets aura lieu à l'Espace culturel « La Mansarde », avenue du Grand-Salève 4 à Veyrier aux dates suivantes :

- de 18h00 à 20h00
 - le mercredi 18 mai
 - le jeudi 19 mai
 - le vendredi 20 mai
 - le lundi 23 mai
 - le mardi 24 mai
 - le mercredi 25 mai
 - le vendredi 27 mai
 - le lundi 30 mai
 - le mardi 31 mai
 - le mercredi 1er juin
- de 9h00 à 12h00
 - le samedi 21 mai
 - le dimanche 22 mai

Les projets primés sont :

1^{er} prix

TRINITY

Architectes : Esposito + Javet Architectes Ass. SA, Lausanne

Ingénieur civil : Le collectif Ingénieurs Civils, Carouge

2^{ème} prix :

CACHE-CACHE

Architectes : CLR Architectes SA, Genève

Ingénieur civil : Perreten & Milleret, Carouge

3^{ème} prix :

LES CHENES DU QUARTIER

Architectes : Comamala Ismail Architectes, Delémont

Ingénieur civil : Muttoni & Fernandez Ing. Conseils SA, Ecublens

4^{ème} prix :

ROBIN DES BOIS

Architectes : Mann & Capua Mann Architectes Sàrl, Lausanne

Ingénieur civil : RLJ Ingénieurs Conseils, Penthelaz

5^{ème} prix :

ARTEMIS

Architectes : Groupement d'Architectes AETC/CPZ, Genève

Ingénieur civil : Perret-Gentil SA, Yverdon-les-Bains

LES RÉFUGIÉS D'UKRAINE À VEYRIER

Soirée d'accueil pour les réfugiés d'Ukraine
 du 7 avril 2022 à la salle communale de Veyrier

Le Conseil administratif a souhaité offrir un repas festif aux familles ukrainiennes et à leurs familles d'accueil veyrites et troinésiennes.

Grâce à M. Pierre-Louis Portier, qui a pu nouer de nombreux contacts par le biais des réseaux sociaux, la commune a réuni près de 80 personnes comprenant une cinquantaine d'Ukrainiens dont 20 enfants.

Cette soirée s'est déroulée sous le signe de la convivialité. Mme Aline Tagliabue, Conseillère administrative, a pu leur adresser un mot de bienvenue. Le repas a été très apprécié et les chocolats de Pâques offerts ont donné le sourire à tous les enfants qui ont pu jouer ensemble et retrouver un peu de joie de vivre.

A l'avenir, il est prévu de leur proposer de se rencontrer et se retrouver deux fois par mois, afin qu'ils puissent échanger et partager du temps ensemble.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mars 2022

Cette séance qui n'a duré qu'une petite heure - un record - se déroulait à nouveau, pour la première fois depuis 2 ans, dans la salle historique du Conseil municipal. L'autre tradition heureuse avec laquelle les municipaux étaient invités à renouer a été celle de l'apéritif de fin de Conseil.

En ouverture, M. Bernard Pinget, Président (Socialistes-Vert.e.s) propose à l'hémicycle une minute de silence pour la paix dans le monde et en signe de solidarité avec les victimes du conflit russo-ukrainien et avec toutes celles et ceux qui souffrent des conséquences des guerres sur la planète.

Dans ses communications, le Conseil administratif annonce plusieurs événements auxquels la population veyrite est conviée. Le premier, festif et printanier, a trait à la cérémonie de remise des Mérites communaux 2020 - 2021 prévue en mars qui se clôturera par un apéritif célébrant le retour des beaux jours. Le 4 mai prochain aura lieu une séance d'information publique sur les Grands Esserts qui débatera des solutions de mobilité en présence des deux Conseillers d'Etat, MM. Serge Dal Busco et Antonio Hodgers. Quant à l'Espace culturel - La Mansarde, sa programmation met à l'honneur du 10 au 26 mars, les 3 artistes (Emmanuelle Garcia Gavillet, Stéphane Rupp et Fabienne Guyomarch) un peu "maudits" en ayant dû malheureusement être annulés par deux fois.

L'exécutif livre le résultat des statistiques comparatives 2020-2021 de la Police cantonale sur le territoire, qui fait état de chiffres relativement bons. Si de légères hausses sont constatées par rapport aux accidents de circulation, aux conflits familiaux et aux dommages à la propriété, des baisses franches ont lieu dans les affaires liées à la drogue (47%), les nuisances sonores (11%), les cambriolages (10%) et les violences domestiques (36%). Il est à noter que les vols sans effraction ou sans violence à domicile affichent une augmentation de 25%. Quant au radar fixe installé à la route

du Pas-de-l'Echelle, il s'avère une petite mine d'or pour le Canton avec plus de 7'500 amendes d'ordre totalisées en 2021.

Les Veyrites vont bientôt recevoir un tout-ménage les informant des conditions d'attribution des macarons qui se déploieront dès le 1er mai 2022 sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, plusieurs mesures sécuritaires sont annoncées. Au niveau des incivilités constatées par les patrouilleuses scolaires, les APM pourront être dépêchés sur place. Les parents des enfants qui continuent à rouler à vélo sans éclairage recevront une lettre d'avertissement du Conseil administratif. Si cette ultime démarche, après toutes les mesures de sensibilisation et de dissuasion entreprises, s'avérait sans effet, les APM pourront verbaliser (pour rappel, l'amende prévue pour cette infraction est de CHF 40).

Au terme de la procédure, le concours d'architecture pour l'école des Grands Esserts a été remporté par le bureau Esposito Javet de Lausanne. La commune s'est vu également décerner le certificat SIG-éco21 pour l'aboutissement de ses actions entreprises par rapport à l'efficacité énergétique de ses bâtiments et le certificat PET-Recycling récompensant ses presque 29 tonnes de PET récoltées, un résultat en tout petit peu en deçà de celui de 2020.

Enfin, les aficionados de lecture pourront farfouiller tout à loisir dans les 3 cabanes à livres, plus grandes que celles actuelles, qui seront installées prochainement à l'école de Pinchat, au centre sportif du Grand-Donzel et à la Mouille.

SERVITUDES AU VALLON RÉEXAMINÉES

Parmi les deux points présents à l'ordre du jour figure la constitution de deux servitudes qui avaient été négociées lors de la précédente législature. M. Christian Robert, Conseiller administratif (PLR) a rappelé que lors de la présentation du projet de construction dans le Vallon de l'Arve en 2017, le souci principal des autorités avait été de préserver au mieux l'intérêt paysager remarquable du site ►



◀ par la mise en place de plusieurs mesures dont un échange de droit à bâtir pour une parcelle sensible et le non-octroi de la dérogation de densité demandée. En 2017 toujours, une convention avait été signée avec le promoteur (Immo-logic) et le propriétaire (Alain Bordier) demandant la constitution d'une servitude de passage sur l'ensemble des cheminements dans ce futur quartier afin de garantir l'accessibilité sur le vallon et le hameau de Sierne, ainsi que la création de 6 containers enterrés à usage public. Suite à un recours des propriétaires voisins, le cheminement initial a été partiellement amputé dans sa partie sud en faisant perdre une partie de l'intérêt de la servitude de passage public.

L'ensemble des groupes politiques accepte l'entrée en matière et, selon l'invitation du Conseil administratif, le renvoi du sujet en commission d'aménagement du territoire et environnement pour l'approfondissement d'un sujet qualifié de complexe mais sans volonté de sa part de remettre en question les accords passés. Du côté du PLR, on souligne l'importance d'un examen plus attentif sur les implications financières et une pesée d'intérêts à faire entre la nécessité d'un accès à l'écopoint et les éventuelles nuisances pour les futurs locataires et propriétaires. Pour le PDC, il s'agirait de scinder le projet de délibération en deux objets, soit la création d'un écopoint, d'une part, jugée utile pour la collectivité et la servitude de libre passage, d'autre part, qu'il remettrait en question du fait de son assiette réduite. C'est surtout sur le texte de la délibération qui stipule "qu'en cas d'usage excessif du chemin, une moitié des frais d'entretien incombe à la commune" que la formation politique achoppe en jugeant la formulation trop vague et craignant qu'elle ne soit une porte d'entrée vers des charges financières récurrentes pour la commune ou des procédures juridiques à répétition. Le groupe Veyrier-Ensemble s'interroge aussi sur l'intérêt de payer des frais d'entretien d'une servitude de passage public qui ne servira qu'à tourner autour du lotissement, mais sans pour autant avoir déjà un avis tranché sur la question. Pour les Socialistes-Vert.e.s, il s'agit de ne pas confisquer aux Veyrites une vue exceptionnelle, mais au contraire d'en maximiser l'accessibilité par le maintien de la servitude publique sur l'ensemble du cheminement. Un souhait partagé par les Vert'Libéraux avec celui d'une meilleure information sur le sujet.

Le deuxième projet de délibération qui concerne l'achat d'une nouvelle nacelle élévatrice hybride pour des travaux extérieurs (élagage d'arbres, accrochage de banderoles) ne fait pas débat et est accepté à l'unanimité en vote immédiat. Tout au plus, il est exprimé le regret d'avoir dû renoncer à un équipement 100% électrique du fait d'une autonomie jugée insuffisante.

En fin de séance, M. Florian Barro (PLR) propose au Conseil administratif d'attribuer un don de CHF 2'022 à la Fondation Bea (chiffre symbolique ayant trait à l'année de la disparition de sa fondatrice Mme Béatrice Deslarzes) en soutien à la culture et aux jeunes artistes qui en ont bien besoin après deux ans de pandémie.

M. Xavier Treyvaud (Socialistes-Vert.e.s) annonce qu'il va quitter prématurément l'hémicycle pour cause de déménagement dans un autre canton, mais non sans regret. L'occasion pour M. Pinget de saluer l'engagement authentique de son colistier et son approche humaine qui a permis de mieux appréhender et de faire apprécier au sein de son groupe la sensibilité des Verts.

Infatigable passionaria, Mme Maude Bessat (Socialistes-Vert.e.s) demande qu'en cette journée internationale des femmes, une pensée de solidarité soit dirigée envers toutes

celles au monde brimées et tout particulièrement aux femmes afghanes et leurs filles qui voient leurs droits bafoués.

Concernant la remarque de M. Serge Zanicoli (VE) par rapport à une vitesse excessive sur le chemin des Bois, à hauteur des chemins des Rasses et des Marais, le Conseil administratif indique avoir prévu d'installer des places de parc à des endroits stratégiques afin de ralentir la circulation. Enfin, en réponse à Mme Bessat, les autorités indiquent qu'elles sont en tractation avec la FIVV pour prévoir différents aménagements plus fleuris et conviviaux sur certaines de leurs parcelles un peu en friche.

Séance du 5 avril 2022

Dans ses communications du début de séance, le Conseil administratif invite la population à venir au vernissage qui se tiendra le 17 mai prochain à l'Espace culturel - La Mansarde afin d'y découvrir le projet architectural retenu pour l'école et l'équipement public des Grands Esserts. Les 12 projets en lice seront exposés pendant 10 jours.

Concernant la venue des nombreux réfugiés ukrainiens sur son territoire, le Conseil administratif a souhaité prendre les devants en organisant rapidement des rencontres, à la salle communale, entre les réfugiés, leurs familles d'accueil, l'interprètes et le service des affaires sociales, de la jeunesse et de la petite enfance (70 inscrits jusqu'à présent). Ces premiers contacts qui se dérouleront à huis clos sont proposés afin de réfléchir ensemble sur les moyens d'aide possible et d'évaluer les besoins urgents. Si les modalités des rencontres ne sont pas encore totalement arrêtées, elles devraient avoir lieu hebdomadairement ou bimensuellement avec des repas offerts.

Au niveau de la transition énergétique, Veyrier lance, en partenariat avec les SIG, une campagne en vue d'inciter les propriétaires à poser des panneaux photovoltaïques sur leurs toitures. Des séances d'information vont être mises en place afin de regrouper les ménages intéressés, de lancer des appels d'offres communs et de permettre aux bénéficiaires d'obtenir les subventions auxquelles ils ont droit. Cet accompagnement se fera par un bureau d'ingénieurs dont les honoraires seront intégralement payés par la commune. La population va bientôt recevoir un tout-ménage qui l'informerait des dates de conférences prévues en ligne ou en présentiel. Mme Aline Tagliabue, Conseillère administrative (Veyrier-Ensemble) souligne également que, si un potentiel de 2'500 villas existe à Veyrier pour la pose de panneaux solaires, dans le même temps, la commune enregistre, selon la statistique cantonale, le plus fort taux d'habitations chauffées majoritairement grâce au mazout. Une séance d'information sur l'apport des pompes à chaleur aura lieu entre la fin avril et la mi-juin.

RETOUR SUR LES MOTIONS

Le Conseil se penche ensuite sur deux retours de la commission d'aménagement du territoire et environnement. La première motion déposée par les municipaux concerne la sécurisation du chemin Jules-Edouard-Gottret, afin de garantir au lieu son appellation de zone de rencontre. Le rapporteur, M. Charles Hutzli (PDC), souvent félicité pour la qualité de ses synthèses, indique qu'au terme de ses travaux, la commission s'est unanimement prononcée en faveur de mesures par étapes. Pour l'essentiel, il est prévu, dans un premier temps, un renforcement de la signalisation verticale (signal et totem) et du marquage au sol. Si cela ne devait pas suffire, la recommandation faite au Conseil administratif serait d'étudier l'installation de trois ralentisseurs de vitesse ▶

◀ (coussins berlinois). M. Hutzli souligne qu'il a été renoncé à employer des éléments physiques tels que des chicanes, des bacs à fleurs ou des places de parking du fait de la morphologie particulière du chemin. Le groupe Veyrier-Ensemble, les Vert'Libéraux et le PLR s'avèrent satisfaits par la proposition «proportionnée», «menée par degrés» et «cohérente». Quant aux Socialistes-Vert.e.s, ils privilégieraient d'emblée la pose des ralentisseurs afin de garantir la sécurité des piétons sur un chemin sinueux, en plus d'être dépourvu de trottoirs. Au terme des votes, le projet de motion est accepté à l'unanimité, moins une abstention, selon les recommandations du rapport.

SERVITUDE REFUSÉE

M. Hutzli commente ensuite la conclusion de la commission quant aux deux servitudes situées à la route du Pas-de-l'Echelle. Si les commissaires ont facilement accepté l'inscription d'une servitude pour l'écopoint, ils ont, en revanche, unanimement refusé celle qui concerne le passage public à pied. Il a été estimé que sans la possibilité de profiter de la vue sur le vallon et de continuer à pied jusqu'aux rives de l'Arve, le cheminement perdait son attrait. Dans le texte, la Commune se verrait contrainte de participer pour moitié à l'entretien et au nettoyage des cheminements en cas d'usage excessif. «Or, comment interpréter ce terme», s'interroge M. Hutzli, «alors que les promeneurs n'auront aucun intérêt à traverser la propriété pour continuer leur chemin.» Le groupe Veyrier-Ensemble partage l'avis que la servitude de passage public à pied devient «caduque», dès lors que seuls les habitants des lotissements en auront un emploi. M. Serge Luisier (VE) profite de rappeler que les frais d'entretien de la servitude liée à l'écopoint seront à la charge de la commune comme c'est le cas pour les autres points de collecte situés sur territoire. S'étonnant qu'aucun container pour le tri du verre n'y ait été prévu, probablement, selon lui, afin de préserver la quiétude des lieux, il encourage à entreprendre une réflexion d'ensemble à ce sujet. Mme Gautrot estime également que l'intérêt de la proposition initiale de la servitude de passage public s'est délité en cours de route. Celle-ci devient très peu convaincante pour son groupe qui ne souhaite pas non plus que la commune paie aussi des frais d'entretien en rapport. Le PLR indique qu'il accepte la proposition selon le rapport de la commission.

Au terme des votes, le projet de délibération amendé selon les travaux en commission est accepté à l'unanimité.

COMPTES 2021 EXCÉDENTAIRES

Le Conseil se penche ensuite sur les comptes 2021 qui bouclent sur un bénéfice de CHF 768'263 qui ira grossir la fortune de la commune. Présentant les comptes, M. Jean-Marie Martin, Maire (PDC) souligne que ceux de 2021 ne dérogent pas à la règle d'une hausse des revenus fiscaux qui s'élève pour cet exercice à + 10%. Dans les grandes lignes, les charges ont été contenues, «à la fois en raison de la période de pandémie (événements annulés, investissements repoussés) mais aussi par un contrôle efficient des charges opérationnelles», explique M. Martin qui s'est félicité aussi du vote de septembre dernier validant des amortissements extraordinaires importants qui réduiront les charges dès 2022. Il avertit toutefois d'un élément essentiel : les excédents fiscaux proviennent uniquement des rattrapages des impôts des années précédentes, car les rentrées fiscales pour 2021 sont en baisse par rapport aux estimations fournies par l'AFC pour l'établissement du budget. Du côté de la péréquation intercommunale pour les personnes morales et dû à la santé florissante des entreprises genevoises, la commune de Veyrier reçoit une part fiscale en hausse de plus de CHF 500'000. M. Martin a prévenu toutefois que ces bons résultats n'étaient pas de nature à

remettre en question l'approche du Conseil administratif sur la gestion des finances de la commune. C'est plutôt du côté de l'Association des communes genevoises (ACG) qu'il va porter ses efforts par des initiatives demandant d'obtenir de la part du département des finances cantonales des chiffres en meilleure adéquation ou de revoir les conséquences d'un budget déficitaire.

Au nom du PLR, M. Olivier Duc se réjouit du boni des comptes 2021, alors que la perte inscrite au budget était d'environ CHF 585'000 ainsi que de la clairvoyance de l'exécutif pour avoir fait voter des amortissements extraordinaires. «Sans cela, l'excédent de revenus se situerait à près de 3.9 millions de francs.» Mais c'est la valeur du centime que M. Duc remettrait en question en rappelant que si l'on divisait le bénéfice opérationnel de CHF 3'885'158 par la valeur du centime, le groupe s'estimerait en droit de demander une baisse du centime additionnel de 5 cts. «En considérant tous les travaux qui attendent la commune, le PLR se contentera de proposer une diminution de 1 centime pour le faire s'établir à 37 au lieu des 38 cts.» La formation politique déposera un projet de motion dans ce sens lors du prochain Conseil. M. Max Müller (PDC) rappelle que le boni va faire augmenter la capacité contributive de la commune sur le plan intercommunal, ce qui fera baisser sa part privilégiée. Afin d'éviter un nouveau boni pour 2022, le groupe inviterait le Conseil administratif à présenter un projet d'amortissements complémentaires plus important.

Le groupe Veyrier-Ensemble prend acte des bons résultats et des sous-estimations fiscales. Selon son constat de comptes cohérents majoritairement en ligne avec le budget, ainsi que des écarts justifiés, le groupe des Vert'Libéraux indique ne pouvoir qu'adhérer à la politique de gestion prudente et au suivi rigoureux de la commune.

Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) plaide aussi pour une attitude prudente face à l'augmentation des transferts de charges.

Au nom des Socialistes-Vert.e.s. Mme Maude Bessat demande, par rapport aux bons résultats, de ne pas s'emballer et de rester pragmatique. Pour elle, cela peut permettre d'envisager un budget 2023 un peu plus audacieux sur le plan d'une augmentation du volet social de la commune que son groupe souhaite porter.

Le Conseil entre en matière sur les comptes 2021 et décide à l'unanimité son renvoi en commission des finances, sécurité et administration pour examen.

La fin de séance voit fleurir bon nombre de questions et interpellations des municipaux. En réponse au mécontentement de M. Serge Zanicoli (Veyrier-Ensemble) quant au report d'une semaine de la traditionnelle Vogue de Veyrier au profit de «la Nuit est belle», M. Martin annonce que si, pour 2023, une nouvelle collision de dates devait réapparaître entre les deux événements, la décision actée du Conseil administratif serait de ne plus participer à la soirée d'extinction des lumières.

D'autres sujets allant d'une politique de mise en place de détecteurs de mouvements pour l'éclairage public, en passant par la réouverture des dispositifs d'abris pour les grands froids, d'horaires de fermeture avancée d'une déchetterie en particulier ou encore d'une végétalisation à prévoir dans le préau de l'école de Grand-Salève, sont ramenés dans l'hémicycle. Le lecteur curieux est invité à en prendre connaissance par le procès-verbal de la séance.

■ F. Waldburger

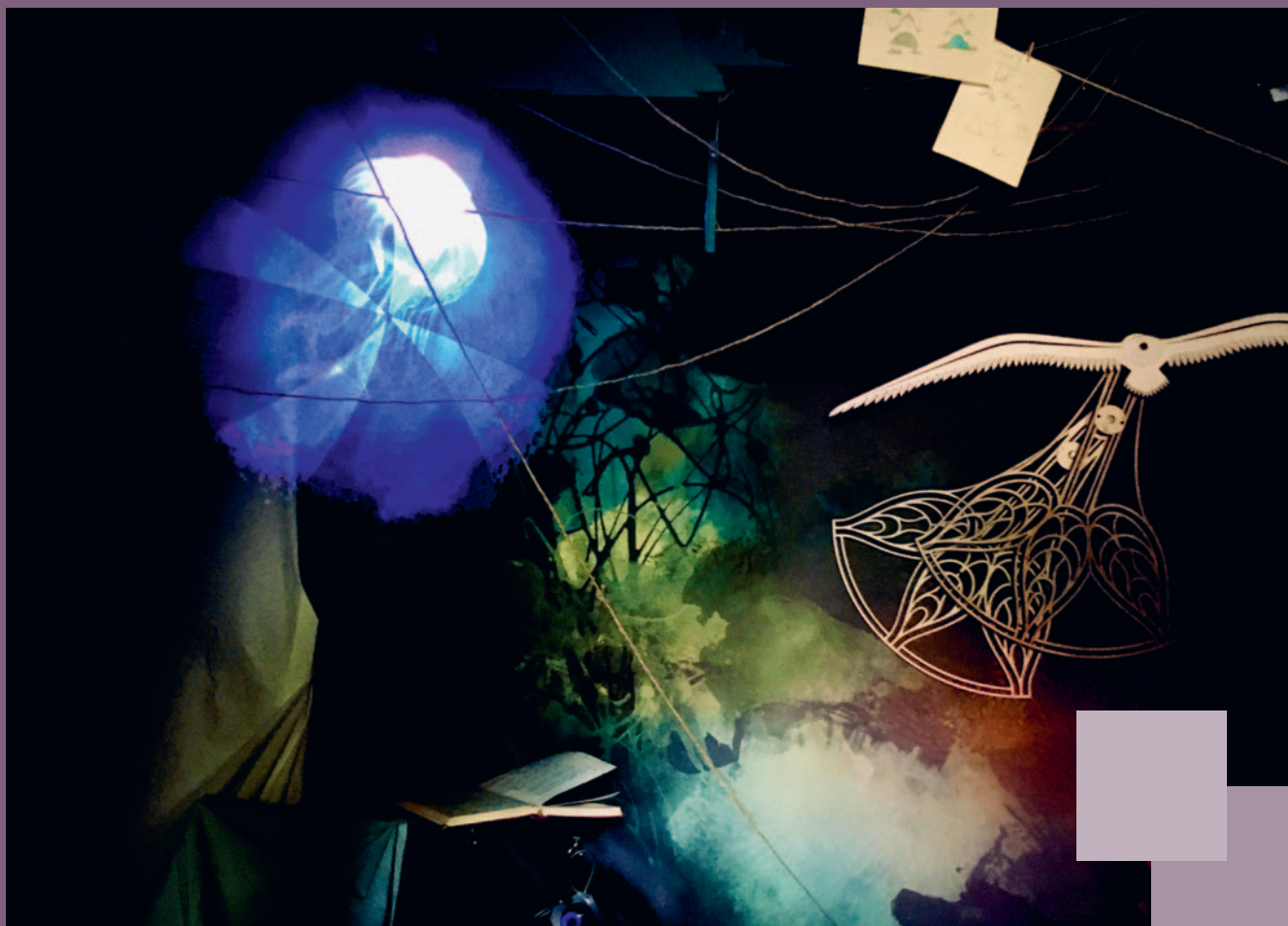


SAISON CULTURELLE

Du 27 avril au 8 mai 2022

La Boîte à Images

Un spectacle immersif
et intimiste



Informations et réservations sur www.veyrier.ch